



## Païement allocation et parts fiscales

Par **DELPHINE**, le **23/02/2012** à **17:28**

Bonjour,

je suis divorcé de mon premier conjoint avec un enfant en garde alterné.

remarié et maman de 2 autres enfants. j'ai donc demandé les allocations familiale, ceux ci me donne un papier spécial pour mon enfant en garde alterné. mon ex conjoint ne veut pas le signer afin que je touche les allocations pour cet enfant, car il me dit que si je touche les allocations il ne touchera plus au niveau des impots les 0.25 auquel il a droit ( 0.50 / 2 car garde alterné) et moi j aurait les 0.50 parts. pouvez vous si cela est vrai???

par avance merci pour votre réponse.